

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 14 MARS 2017 À 19 h 30 AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :**

Monsieur le maire,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Bruno Guilbault  
Raymond Rougeau  
Renald Breault  
Kimberly St Denis  
Stéphanie Labelle

Sont absentes,  
Mesdames les conseillères

Louise Poirier  
Katy Dupuis



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maître Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent:

M. François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-94

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant, **avec l'ajout du point 35.1 Affaires nouvelles – Plaintes – Travaux d'entretien et de déneigement hivernal – Différents secteurs de la Municipalité – 9012-8067 Québec inc. :**

1. Ouverture de la séance – Mot du maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux des séances ordinaires du conseil tenues les 14 février et 28 février 2017
4. Comité consultatif d'urbanisme — Dépôt du procès-verbal du 27 février 2017 et réouvert le 1<sup>er</sup> et le 7 mars 2017
5. Demandes de dérogations mineures
- 5.1 Didier Larocque – 8879, rue Pierre – Lot 5 528 033 - Zone R1-1 – Règlement de zonage numéro 402 - Bâtiment accessoire projeté
6. Demandes relatives aux règlements sur les PIIA
- 6.1 Reine Beauséjour & Nick Kalogerakos – 3833, rue Queen – Lot 5 301 541 – Zone 7 au PIIA (Secteur Centre-Ville) – Règlement numéro 508-93 – Enseigne – 2e présentation
- 6.2 9139-8123 Québec Inc. – (4135-4141), rue Champlain – Lot 5 301 047 - Zone 1 au PIIA - Règlement numéro 1008 – Construction bâtiment principal – 2e présentation
- 6.3 Claude St-Onge et Diane Picard – (3615), rue Rosemary – Lot 6 023 352 – Zone 1 au PIIA (Secteur Rive-Ouest) – Règlement numéro 1012 – Construction bâtiment principal
- 6.4 Benoit-Pierre Dubé et Kim Jodoin – (4167), chemin du Lac-Saphir – Lot 5 528 576 – Zone 1 au PIIA (Secteur des Cascades) – Règlement numéro 1007 – Construction bâtiment principal
- 6.5 Société de gestion R.J.F. Inc. - 3293-3295, 4e Avenue – Lot 4 994 198 – Zone 8 au PIIA (Secteur Centre-Ville) – Règlement numéro 508-93 – Rénovation – 3e présentation
- 6.6 Francis Chartrand et Line Roy – 3346, 2e Avenue – Lot 4 994 880 – Zone 6 au PIIA (Secteur Centre-Ville) – Règlement numéro 508-93 – Modification aux rénovations du bâtiment principal
- 6.7 Luc Van den Bossche– (4157), rue Krieghoff – Lot 5 529 032 – Zone 1 au PIIA (Secteur des Cascades) – Règlement numéro 1007 – Construction bâtiment principal
- 6.8 Gabriel Breault – (3508), rue Cedar – Lot 4 994 529 – Zone 6 au PIIA (Secteur Centre-Ville) – Règlement numéro 508-93 – Construction bâtiment principal
- 6.9 Annie Prévaille, mandataire de Développement Multidelta inc. – (3827), rue Caruso – Lot 5 300 524 – Zone 1 au PIIA (Secteur de l'Harmonie) – Règlement numéro 1004 – Construction bâtiment principal – 3<sup>e</sup> présentation
7. Première période de questions

## **AVIS DE MOTION**

8. Avis de motion – Règlement numéro 109-2017 relatif à la garde de poules

## **RÈGLEMENTS**

9. Adoption du premier projet de Règlement numéro 404-8 modifiant le Règlement de lotissement numéro 404 (Secteur Canton) et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives aux mesures d'exceptions et privilèges

## **ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

10. Octroi de contrat – Services professionnels d'ingénierie – Trois (3) réhabilitations d'infrastructures – Church / Cedar et route 341 / Lakeshore Drive
11. Octroi de contrat – Répartition des appels – Service de la sécurité incendie
12. Octroi de contrat – Réaménagement de bureaux au Service du greffe
13. Entente de partenariat et autorisation de signature – Gestion et exploitation du service de location d'embarcations nautiques non-motorisées à la Plage municipale – Saison estivale 2017 – Champagneur-Entrepreneurs
14. Autorisation de signature – Entente pour la surveillance et la sécurité - Hydro-Québec

## **SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

15. Planification stratégique de développement durable (PSDD) – Fonds municipal vert (FMV)
16. Dépôt du rapport du trésorier – Financement des partis politiques 2016
17. Demande d'appui - La Tournée des cantons de Rawdon - Demande d'utilisation du territoire public - MRC Matawinie et ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles – Lot 5 530 972
18. Suspension administrative - Employé n°50-0701
19. Avis de mise à pied – Coordonnatrice aux loisirs - Service des loisirs et de la culture
20. Avis de mise à pied – Journaliers temporaires - Service des loisirs et de la culture
21. Assistante au comptoir de prêt - Service des loisirs et de la culture
22. Embauche – Technicienne en urbanisme temporaire – Service des permis et des inspections
23. Départ du coordonnateur aux opérations – Service des travaux publics - Monsieur Michel Raymond
24. Fête du Canada – 1<sup>er</sup> juillet 2017
25. Avril - Mois de la jonquille
26. Reconnaissance d'organisme aux fins du programme d'assurances offert par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec – Champagneur-Entrepreneurs
27. Demande d'autorisation et de soutien - Course pour la vie Concerto - 30 avril 2017
28. Évènement annuel de financement – Spectacle l'APH on l'M en Musique
29. 15<sup>e</sup> édition - classique de golf au profit de la Fondation des Samares
30. Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Modifications – Feu de circulation – Rue Queen à l'intersection de la 6<sup>e</sup> avenue
31. Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Ajout de signalisation – Rue Queen à l'intersection de la 2<sup>e</sup> Avenue
32. Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Modification à une signalisation – 1<sup>re</sup> avenue à l'intersection de la rue Queen

## **APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**

33. Approbation des comptes, dépenses et engagements de crédit
  - 33.1 Liste des comptes à payer/fournisseurs
  - 33.2 Liste des chèques émis
  - 33.3 Liste des chèques annulés
  - 33.4 Liste des prélèvements
  - 33.5 Liste des engagements
  - 33.6 Liste des virements budgétaires
  - 33.7 Journal des salaires nets
34. Correspondance
  - 34.1 Programme Pompiers Auxiliaires
35. Affaires nouvelles
  - 35.1 Plaintes – Travaux d'entretien et de déneigement hivernal – Différents secteurs de la Municipalité – 9012-8067 Québec inc.

36. Deuxième période de questions

37. Levée de la séance

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL TENUES LES 14 FÉVRIER ET 28 FÉVRIER 2017

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux des séances ordinaires du conseil tenues le 14 février 2017 à 19 h 30 et le 28 février 2017 à 17 h 00 ont été remises aux membres du conseil.

17-95 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'approuver les procès-verbaux des séances ordinaires du conseil tenues le 14 février 2017 à 19 h 30 et le 28 février 2017 à 17 h 00, tel que remis aux membres du conseil.

4. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME — DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 27 FÉVRIER 2017 ET RÉOUVERT LE 1<sup>ER</sup> ET LE 7 MARS 2017

17-96 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 27 février 2017 et réouvert le 1<sup>er</sup> et le 7 mars 2017.

5. DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

5.1 DIDIER LAROCQUE – 8879, RUE PIERRE – LOT 5 528 033 - ZONE RH-1 – RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 - BÂTIMENT ACCESSOIRE PROJETÉ

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 27 février 2017, une recommandation favorable à la demande de dérogation mineure formulée par monsieur Didier Larocque visant à permettre la construction d'un bâtiment accessoire (garage) d'une hauteur maximale de 7.6 mètres malgré la hauteur de 6.7 mètres (bâtiment principal) autorisée lorsque le bâtiment accessoire possède le même style architectural que le bâtiment principal, selon l'article 10.6.2 a) du Règlement de zonage no 402;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme.

17-97 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'accepter la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro 2017-00053, conformément aux recommandations et aux conditions du comité consultatif d'urbanisme.

6. DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIIA

**Monsieur le conseiller Raymond Rougeau se retire pour ce point, ayant un conflit d'intérêt sur l'un des points à être présentés.**

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 27 février 2017, réouverte le 1<sup>er</sup> et le 7 mars 2017.

17-98 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour les demandes suivantes :

6.3 CLAUDE ST-ONGE ET DIANE PICARD – (3615), RUE ROSEMARY – LOT 6 023 352 – ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR RIVE-OUEST) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1012 – CONSTRUCTION BÂTIMENT PRINCIPAL

6.4 BENOIT-PIERRE DUBÉ ET KIM JODOIN – (4167), CHEMIN DU LAC-SAPHIR – LOT 5 528 576 – ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR DES CASCADES) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1007 – CONSTRUCTION BÂTIMENT PRINCIPAL

6.5 SOCIÉTÉ DE GESTION R.J.E. INC. - 3293-3295, 4<sup>E</sup> AVENUE – LOT 4 994 198 – ZONE 8 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – RÉNOVATION – 3<sup>E</sup> PRÉSENTATION

- 6.6 FRANCIS CHARTRAND ET LINE ROY – 3346, 2<sup>E</sup> AVENUE – LOT 4 994 880 – ZONE 6 AU PIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – MODIFICATION AUX RÉNOVATIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL
- 6.8 GABRIEL BREAUT – (3508), RUE CEDAR – LOT 4 994 529 – ZONE 6 AU PIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – CONSTRUCTION BÂTIMENT PRINCIPAL
- 6.9 ANNIE PRÉVILLE, MANDATAIRE DE DÉVELOPPEMENT MULTIDELTA INC. – (3827), RUE CARUSO – LOT 5 300 524 – ZONE 1 AU PIA (SECTEUR DE L'HARMONIE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1004 – CONSTRUCTION BÂTIMENT PRINCIPAL – 3<sup>E</sup> PRÉSENTATION

D'accepter les demandes de permis ci-haut mentionnées, selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil les jugeant conformes aux objectifs réglementaires définis, le tout suivant les conditions et stipulations du comité consultatif d'urbanisme que le conseil entérine par la présente.

De maintenir la décision rendue lors de la séance ordinaire du 14 février 2017 d'accepter la demande suivante, mais selon les nouvelles recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil les jugeant conformes aux objectifs réglementaires définis, le tout suivant les conditions et stipulations révisées du comité consultatif d'urbanisme aux termes de son procès-verbal du 27 février 2017, réouvert le 1<sup>er</sup> et le 7 mars 2017, que le conseil entérine par la présente :

- 6.2 9139-8123 QUÉBEC INC. – (4135-4141), RUE CHAMPLAIN – LOT 5 301 047 - ZONE 1 AU PIA - RÈGLEMENT NUMÉRO 1008 – CONSTRUCTION BÂTIMENT PRINCIPAL – 2<sup>E</sup> PRÉSENTATION

De maintenir la décision rendue lors de la séance ordinaire du 14 février 2017 d'accepter la demande suivante, selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, aux termes de son procès-verbal du 30 janvier 2017 et réitérées aux termes de son procès-verbal du 27 février 2017, réouvert le 1<sup>er</sup> et le 7 mars 2017, que le conseil entérine par la présente :

- 6.1 REINE BEAUSÉJOUR & NICK KALOGERAKOS – 3833, RUE QUEEN – LOT 5 301 541 – ZONE 7 AU PIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – ENSEIGNE – 2<sup>E</sup> PRÉSENTATION

De refuser la demande de permis suivante selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil la jugeant non-conformes aux objectifs réglementaires définis pour cette zone :

- 6.7 LUC VAN DEN BOSSCHE- (4157), RUE KRIEGHOFF – LOT 5 529 032 – ZONE 1 AU PIA (SECTEUR DES CASCADES) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1007 – CONSTRUCTION BÂTIMENT PRINCIPAL

**Monsieur le conseiller Raymond Rougeau reprend son siège.**

## 7. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

## **AVIS DE MOTION**

8. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 109-2017 RELATIF À LA GARDE DE POULES

17-99

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Renald Breault que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 109-2017 relatif à la garde de poules.

## **RÈGLEMENTS**

9. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 404-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 404 (SECTEUR CANTON) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MESURES D'EXCEPTIONS ET PRIVILÈGES

CONSIDÉRANT QU'un règlement de lotissement est en vigueur dans le secteur Canton de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de modifier le contenu d'un règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la mise à jour des dispositions relatives aux exceptions et privilèges suite à la réforme cadastrale;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 28 février 2017;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit projet de règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours ouvrables avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le directeur général et secrétaire-trésorier ou la personne qui préside la séance en ayant précisé l'objet.

17-100 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 404-8 modifiant le Règlement de lotissement numéro 404 (Secteur Canton) et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives aux mesures d'exceptions et privilèges, tel que remis aux membres du conseil.

#### **ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

10. OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – TROIS (3) RÉHABILITATIONS D'INFRASTRUCTURES – CHURCH / CEDAR ET ROUTE 341 / LAKESHORE DRIVE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres public le 2 février 2017 pour des services professionnels d'ingénierie pour trois (3) réhabilitations d'infrastructures – Church / Cedar et Route 341 / Lakeshore Drive;

CONSIDÉRANT la réception de quatre (4) soumissions en date du 2 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE les offres de services des quatre (4) soumissionnaires ont atteint le minimum de soixante-dix (70) points au niveau de la qualité, permettant l'ouverture de l'enveloppe de prix;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des soumissions par le comité de sélection, le plus haut pointage final a été attribué à la firme CLA Experts-conseils inc., cette entreprise ayant soumis une offre de 126 472,50 \$, taxes incluses.

CONSIDÉRANT l'analyse du comité de sélection, en date du 2 mars 2017.

17-101 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer le contrat pour services professionnels d'ingénierie dans le projet de 3 réhabilitations d'infrastructures – Church / Cedar et Route 341 / Lakeshore Drive, au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit l'entreprise CLA Experts-conseils inc. pour un montant de 126 472,50 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2017-00036 a été émis pour autoriser cette dépense.

11. OCTROI DE CONTRAT – RÉPARTITION DES APPELS – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de l'entreprise Omnivigil Solutions inc. pour la répartition des appels pour le Service de la sécurité incendie, d'une durée de 3 ans et pour un tarif mensuel de 340,25 \$, plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du directeur du Service de la sécurité incendie.

17-102 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer le contrat pour la répartition d'appels pour le Service de la sécurité incendie à l'entreprise Omnivigil Solutions inc., pour une durée de 3 ans et au tarif mensuel de 340,25 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur du Service de la sécurité incendie et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis par la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2017-00037 est émis pour autoriser cette dépense.

12. OCTROI DE CONTRAT – RÉAMÉNAGEMENT DE BUREAUX AU SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au réaménagement de bureaux et de l'espace de travail au Service du greffe afin d'assurer l'efficacité et la confidentialité des opérations se déroulant dans ce service.

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de l'entreprise Construction Denis & Ghyslaine Gagnon inc. pour réaliser les travaux pour un montant de 12 572,52 \$, taxes incluses.

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations de M. François Rochette, chargé de projets.

17-103 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer le contrat pour le réaménagement de bureaux au Service du greffe à l'entreprise Construction Denis & Ghyslaine Gagnon inc., pour un montant de 12 572,52 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis par la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2017-00038 a été émis pour autoriser cette dépense.

D'autoriser la directrice du Service des finances à effectuer les écritures comptables qui s'imposent afin de donner plein effet à la présente résolution.

13. ENTENTE DE PARTENARIAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE – GESTION ET EXPLOITATION DU SERVICE DE LOCATION D'EMBARCATIONS NAUTIQUES NON-MOTORISÉES À LA PLAGE MUNICIPALE – SAISON ESTIVALE 2017 – CHAMPAGNEUR-ENTREPRENEURS

CONSIDÉRANT une demande de l'organisme Champagneur-Entrepreneurs afin d'assurer la gestion et l'exploitation du service de location d'embarcations non-motorisées à la plage municipale pour la saison estivale 2017 ainsi qu'une demande de contribution financière municipale à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce de Rawdon, le Collège Champagneur et le Carrefour jeunesse-emploi Matawinie sont tous partenaires impliqués dans ce projet.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite permettre aux jeunes du Collège Champagneur de vivre une expérience entrepreneuriale concrète tout en continuant d'offrir un service de location d'embarcations non-motorisées de qualité à sa clientèle du site de la plage municipale;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent conclure une entente de partenariat à cet égard;

17-104 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la conclusion d'une entente de partenariat avec l'organisme Champagneur-Entrepreneurs pour l'exploitation du service de location d'embarcations nautiques non-motorisées à la plage municipale pour la saison estivale 2017.

D'accorder une contribution financière équivalent à 50 % des frais engagés par l'organisme pour l'achat d'équipements (remorque, planche à bras, support pour les embarcations, etc.), jusqu'à concurrence d'un montant de 5 000 \$.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, l'entente à intervenir entre les parties.

Le certificat de crédit numéro 2017-00039 est émis pour autoriser cette dépense.

14. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE POUR LA SURVEILLANCE ET LA SÉCURITÉ - HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la société d'état Hydro-Québec souhaite renouveler l'entente conclue avec la Municipalité pour la surveillance et la sécurité de certaines propriétés lui appartenant, lesquelles sont situées aux abords des chutes Manchester et sur le chemin Johanne;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité assure déjà la sécurité sur ses propriétés et sur les propriétés dont la gestion lui incombe, lesquelles sont situées aux abords des chutes Dorwin et Manchester, le tout par l'entremise d'une agence de sécurité privée;

CONSIDÉRANT QUE lesdites propriétés sont sujettes à des intrusions sans droit et que des accidents y surviennent, particulièrement au cours de la période estivale;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec souhaite retenir les services de la même agence de sécurité privée que la Municipalité et convenir des coûts afférents.

CONSIDÉRANT les résultats positifs obtenus au cours de la saison estivale 2016.

17-105 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la conclusion d'une entente avec la société d'état Hydro-Québec afin que soient retenus les services de la même agence de sécurité privée que la Municipalité et de convenir des coûts afférents.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir entre les parties, le cas échéant.

#### **SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

15. PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PSDD) – FONDS MUNICIPAL VERT (FMV)

CONSIDÉRANT la présentation de la planification stratégique de développement durable (PSDD) dans le cadre de la subvention du Fonds municipal vert (FMV);

17-106 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'approuver la planification stratégique de développement durable (PSDD) dans le cadre de la subvention du Fonds municipal vert (FMV) accordé par la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

16. DÉPÔT DU RAPPORT DU TRÉSORIER – FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES 2016

CONSIDÉRANT le rapport du trésorier concernant le financement des partis politiques.

17-107 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport du trésorier sur le financement des partis politiques pour l'années 2016.

17. DEMANDE D'APPUI - LA TOURNÉE DES CANTONS DE RAWDON - DEMANDE D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC - MRC MATAWINIE ET MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES – LOT 5 530 972

CONSIDÉRANT QUE l'organisme la Tournée des Cantons de Rawdon dispose d'un projet de développement d'un réseau de sentiers multisports, dans un contexte de développement durable et dans un objectif d'intérêt public, dont une partie des sentiers projetés sont situés sur des lots appartenant au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dont le lot 5 530 972;

CONSIDÉRANT QUE ce lot 5 530 972 est stratégique pour le développement du réseau de sentiers multisports, puisqu'il permet l'accès à un lot appartenant à la Municipalité de Rawdon (lot 5 530 024) ainsi qu'à d'autres lots appartenant au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles que l'organisme souhaite éventuellement utilisées pour l'agrandissement de son réseau de sentiers;

CONSIDÉRANT QU'en octobre 2015, la Tournée des cantons de Rawdon a déposé à la MRC de Matawinie, une demande d'utilisation (passage) sur plusieurs lots appartenant au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, lesquels sont limitrophes au lot 5 530 972 et que cet organisme est toujours en attente des autorisations demandées;

CONSIDÉRANT QUE la Tournée des cantons de Rawdon souhaite modifier sa demande initiale déposée en octobre 2015 afin d'y ajouter le lot 5 530 972;

CONSIDÉRANT QUE la Tournée des cantons de Rawdon sollicite l'appui de la Municipalité de Rawdon dans ses démarches auprès de la MRC de Matawinie et du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles afin d'obtenir les autorisations demandées.

CONSIDÉRANT QUE la mission de l'organisme la Tournée des Cantons de Rawdon s'harmonise entièrement avec la mise en œuvre de la planification stratégique selon des principes de développement durable ainsi que dans le cadre de la Politique sur les saines habitudes de vie que souhaite promouvoir le conseil municipal.

- 17-108 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :
- D'appuyer l'organisme la Tournée des cantons de Rawdon relativement à ses demandes auprès de la MRC de Matawinie et du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles afin qu'elle obtienne les autorisations demandées et requises pour son projet de développement de réseau de sentiers multisports.
- Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Matawinie et au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.
18. SUSPENSION ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ N°50-0701
- CONSIDÉRANT QUE l'employé n°50-0701 a avisé son employeur qu'il est actuellement dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions;
- CONSIDÉRANT les recommandations de l'adjointe aux ressources humaines suivant sa rencontre et ses discussions avec l'employé concerné;
- CONSIDÉRANT le Règlement numéro 94-2016 relatif aux pouvoirs et aux obligations additionnels du directeur général de la municipalité, lequel confère à ce dernier le pouvoir de suspendre un employé;
- CONSIDÉRANT la suspension administrative sans solde imposée à l'employé concerné pour la période incluse entre le 24 février et 31 mai 2017;
- CONSIDÉRANT l'obligation du directeur général et secrétaire-trésorier de faire rapport de cette suspension au conseil municipal;
- CONSIDÉRANT la présentation de ce dossier aux membres du conseil municipal.
- 17-109 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :
- D'entériner la suspension administrative sans solde imposée dans le dossier de l'employé n°50-0701, pour la période incluse entre le 24 février et 31 mai 2017.
- D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier de prendre toute autre décision qui s'impose dans ce dossier, incluant la possibilité de prolonger ladite suspension administrative, le cas échéant.
19. AVIS DE MISE À PIED – COORDONNATRICE AUX LOISIRS - SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE
- CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective entre la Municipalité de Rawdon et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1084, actuellement en vigueur;
- CONSIDÉRANT l'avis de mise à pied transmis à l'employée occupant la fonction de coordonnatrice aux loisirs au Service des loisirs et de la culture, effectif en date du 10 mars 2017;
- CONSIDÉRANT la période annuelle minimale de 26 semaines, l'employée sera rappelée au travail dans la semaine du 1<sup>er</sup> mai, selon l'horaire variable en vigueur.
- 17-110 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :
- De ratifier la mise à pied et le rappel au travail de l'employée occupant la fonction de coordonnatrice aux loisirs au Service des loisirs et de la culture.
20. AVIS DE MISE À PIED – JOURNALIERS TEMPORAIRES - SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE
- CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective entre la Municipalité de Rawdon et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1084, actuellement en vigueur;
- CONSIDÉRANT un avis de mise à pied transmis à deux (2) employés, occupant la fonction de journaliers temporaires au Service des loisirs et de la culture, effectif en date du 26 février 2017, compte tenu de la fin de la charge de travail saisonnière hivernale.
- 17-111 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :
- De ratifier la mise à pied de deux (2) employés occupant la fonction de journaliers temporaires au Service des loisirs et de la culture, effective en date du 26 février 2017.



21. ASSISTANTE AU COMPTOIR DE PRÊT - SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective entre la Municipalité de Rawdon et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1084, actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT la résolution d'embauche numéro 16-615 laquelle prévoyait une période d'essai de 90 jours travaillés;

CONSIDÉRANT les rapports positifs d'évaluation de l'employée et conséquemment la réussite de la période d'essai;

17-112 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De nommer Mme France-Andrée Lafrenière au poste régulier d'assistante au comptoir de prêt de la bibliothèque Alice-Quintal à compter du 26 mars 2017.

22. EMBAUCHE – TECHNICIENNE EN URBANISME TEMPORAIRE – SERVICE DES PERMIS ET DES INSPECTIONS

CONSIDÉRANT l'affichage et la publication d'un appel de candidatures pour l'embauche temporaire d'un (e) technicien (ne) en urbanisme au Service des permis et des inspections;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a rencontré les candidats et qu'il a soumis ses recommandations.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche temporaire de madame Sandrine Marsolais, pour la période incluse entre le 6 mars et le 1<sup>er</sup> décembre 2017.

17-113 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

De ratifier l'embauche de madame Sandrine Marsolais en tant que technicienne en urbanisme temporaire, pour la période incluse entre le 6 mars et le 1<sup>er</sup> décembre 2017, conformément aux conditions prévues par la convention collective en vigueur.

23. DÉPART DU COORDONNATEUR AUX OPÉRATIONS – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - MONSIEUR MICHEL RAYMOND

CONSIDÉRANT l'avis de départ de M. Michel Raymond, coordonnateur aux opérations des travaux publics, lequel a quitté ses fonctions le 3 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite remercier M. Raymond pour sa contribution au sein de l'organisation et le travail effectué.

17-114 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'accepter l'avis de départ de M. Raymond, de souligner sa contribution et de le remercier pour le travail effectué au sein de l'organisation.

24. FÊTE DU CANADA – 1<sup>ER</sup> JUILLET 2017

CONSIDÉRANT l'importance qu'occupe la fête du Canada dans la tradition rawdonnoise;

CONSIDÉRANT la programmation proposée et les diverses demandes du Service des loisirs et de la culture.

17-115 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la programmation proposée par le Service des loisirs et de la culture.

D'autoriser la présentation d'un spectacle de pyrotechnie au collège Champagneur, sous la supervision du Service de la sécurité incendie de la Municipalité.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Municipalité, le formulaire de demande de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux ainsi que toutes autres demandes nécessaires dans le cadre de cette activité.

25. AVRIL - MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers.

17-116 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

26. RECONNAISSANCE D'ORGANISME AUX FINS DU PROGRAMME D'ASSURANCES OFFERT PAR L'INTERMÉDIAIRE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – CHAMPAGNEUR-ENTREPRENEURS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon est membre du programme de l'Union des municipalités du Québec relatif aux assurances pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Champagnieur-Entrepreneurs, lequel offre des expériences concrètes d'entrepreneuriat aux étudiants du Collège Champagnieur, demande à être reconnu par le conseil municipal aux fins d'adhérer au programme d'assurances de dommages offert par le programme de l'UMQ;

17-117 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

Que le conseil municipal reconnaisse, aux fins du programme d'assurances de dommages de l'UMQ, l'organisme Champagnieur-Entrepreneurs.

27. DEMANDE D'AUTORISATION ET DE SOUTIEN - COURSE POUR LA VIE CONCERTO - 30 AVRIL 2017

CONSIDÉRANT une demande d'autorisation, de prêt de matériel et de soutien pour la course pour la vie Concerto (parcours de 1km, 5km, 10 km et 15 km), le 30 avril 2017 dans le but d'amasser des fonds pour la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE la demande a également pour objet que la Municipalité étende sa couverture d'assurance en responsabilité civile pour cet événement de levée de fonds;

CONSIDÉRANT le rapport et les recommandations de la directrice du Service des loisirs et de la culture.

17-118 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la tenue de la course pour la vie Concerto le dimanche 30 avril 2017 sur le territoire de la municipalité et sur les tronçons de route sous sa juridiction, ainsi que le prêt de matériel, le tout selon les conditions et les recommandations du Service des loisirs et de la culture et sous réserve de l'obtention de l'autorisation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, le cas échéant.

D'accepter d'étendre la couverture d'assurance en responsabilité civile de la Municipalité pour la journée de l'évènement de levée de fonds Course pour la vie Concerto, soit le dimanche 30 avril 2017.

28. ÉVÈNEMENT ANNUEL DE FINANCEMENT – SPECTACLE L'APH ON L'M EN MUSIQUE

CONSIDÉRANT l'invitation reçue du comité organisateur de l'évènement annuel de financement l'APH, on l'M en musique, au profit de l'Association des personnes handicapées Matawinie;

17-119 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser l'achat de six billets pour assister au spectacle l'APH on l'M en musique au profit de l'Association des personnes handicapées Matawinie le 1<sup>er</sup> avril 2017, pour un montant total de 150\$.

Le certificat de crédit numéro 2017-00040 est émis pour autoriser cette dépense.

29. 15<sup>E</sup> ÉDITION - CLASSIQUE DE GOLF AU PROFIT DE LA FONDATION DES SAMARES

CONSIDÉRANT l'invitation reçue du comité organisateur de la 15<sup>e</sup> édition de la classique de golf au profit de la Fondation des Samares, le 1<sup>er</sup> juin 2017;

17-120 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser l'achat d'un quatuor pour participer à la classique de golf au profit de la Fondation des Samares le 1<sup>er</sup> juin 2017, pour un montant total de 1 000 \$.

Le certificat de crédit numéro 2017-00041 est émis pour autoriser cette dépense.

30. DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – MODIFICATIONS – FEU DE CIRCULATION – RUE QUEEN À L'INTERSECTION DE LA 6<sup>E</sup> AVENUE

CONSIDÉRANT des demandes citoyennes afin que soit modifiée la signalisation routière sur la rue Queen, à l'intersection de la 6<sup>e</sup> Avenue, notamment afin que le feu de signalisation demeure vert pour les véhicules circulant sur la rue Queen, sauf dans les cas où un véhicule s'arrête au feu de circulation par la 6<sup>e</sup> Avenue, et ce, le tout afin de faciliter la circulation;

CONSIDÉRANT QUE la portion concernée de la rue Queen est sous la juridiction du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE l'intervention demandée auprès du ministère consiste à procéder à la modification de la durée du feu vert sur la rue Queen dans les deux directions à l'intersection de la 6<sup>e</sup> avenue, afin que le feu de signalisation demeure vert pour les véhicules circulant sur la rue Queen, sauf dans les cas où un véhicule s'arrête au feu de circulation par la 6<sup>e</sup> Avenue.

17-121 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'appuyer formellement les demandes citoyennes et de déposer une demande auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin de procéder à la modification de la durée du feu vert sur la rue Queen dans les deux directions à l'intersection de la 6<sup>e</sup> avenue, afin que le feu de signalisation demeure vert en tout temps pour les véhicules circulant sur la rue Queen, sauf dans les cas où un véhicule s'arrête au feu de circulation par la 6<sup>e</sup> Avenue.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis et découlant de la présente résolution.

31. DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – AJOUT DE SIGNALISATION – RUE QUEEN À L'INTERSECTION DE LA 2<sup>E</sup> AVENUE

CONSIDÉRANT des demandes citoyennes afin de ralentir la circulation dans les deux directions sur la rue Queen, à l'intersection de la 2<sup>e</sup> Avenue;

CONSIDÉRANT QUE la portion concernée de la rue Queen est sous la juridiction du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE l'intervention demandée auprès du ministère consiste à installer un panneau d'arrêt sur la rue Queen dans les deux directions, à l'intersection de la 2<sup>e</sup> Avenue.

17-122 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'appuyer formellement les demandes citoyennes et de déposer une demande auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin que soit installé, dans les deux directions, un panneau d'arrêt sur la rue Queen, à l'intersection de la 2<sup>e</sup> Avenue.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis et découlant de la présente résolution.

32. DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – MODIFICATION À UNE SIGNALISATION – 1<sup>RE</sup> AVENUE À L'INTERSECTION DE LA RUE QUEEN

CONSIDÉRANT des demandes citoyennes afin que soit améliorée la signalisation routière sur la 1<sup>re</sup> avenue en direction sud-ouest, à l'intersection de la rue Queen, notamment en ce qui a trait à la réduction de la durée de l'interdiction pour les véhicules d'effectuer un virage à droite au feu rouge, le tout afin de faciliter la circulation le soir et la nuit;

CONSIDÉRANT QUE la 1<sup>re</sup> Avenue est sous la juridiction du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE l'intervention demandée auprès du ministère consiste à installer sous le panneau de « Virage à droite interdit au feu rouge », un panneau précisant que l'interdiction est d'une durée limitée entre 9 h et 19 h.

17-123 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

D'appuyer formellement les demandes citoyennes et de déposer une demande auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin que soit installé, sous le panneau de « Virage à droite interdit au feu rouge », lequel est installé à même le feu de circulation sur la 1<sup>re</sup> Avenue en direction sud-ouest, à l'intersection de la rue Queen, un panneau précisant que l'interdiction est d'une durée limitée entre 9 h et 19 h.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis et découlant de la présente résolution.

**APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**

33. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des finances a préparé les rapports montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil, en vertu du Règlement numéro 86-2016 et la liste des comptes à payer au 9 mars 2017.

17-124 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

33.1 LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS

D'approuver la liste des comptes à payer au 9 mars 2017 au montant de 496 120.72 \$.

33.2 LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

D'approuver la liste des chèques émis (chèques nos 30 810 à 31 039) au 9 mars 2017 totalisant 695 429.96 \$.

33.3 LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS

D'approuver la liste des chèques annulés au 9 mars 2017.

33.4 LISTE DES PRÉLÈVEMENTS

D'approuver la liste des prélèvements (nos 3 717 à 3 796) au 9 mars 2017 totalisant 183 055.41\$.

33.5 LISTE DES ENGAGEMENTS

D'approuver la liste des engagements au 9 mars 2017 totalisant 3 227 632.57 \$

33.6 LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES

D'approuver la liste des virements budgétaires au 9 mars 2017 totalisant 19 993.00 \$

33.7 JOURNAL DES SALAIRES NETS

D'approuver la liste des salaires nets pour le mois de février 2017 totalisant 186 608.08 \$

34. CORRESPONDANCE
- 34.1 PROGRAMME POMPIERS AUXILIAIRES
35. AFFAIRES NOUVELLES
- 35.1 PLAINTES – TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE DÉNEIGEMENT HIVERNAL – DIFFÉRENTS SECTEURS DE LA MUNICIPALITÉ – 9012-8067 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes déposées par des citoyens quant à la qualité des travaux d'entretien et de déneigement hivernal effectués dans différents secteurs du réseau routier de la Municipalité par l'entreprise 9012-8067 Québec inc. au cours des saisons hivernales 2015-2016 et 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE l'insatisfaction manifestée concerne également les délais d'intervention dans les différents secteurs (N° 1, 3, 4, 11) sous la juridiction de cet entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE malgré les nombreux avertissements, l'émission de constats ainsi que les rencontres entre la direction générale de la Municipalité et l'entrepreneur concerné, aucune amélioration significative n'a été constatée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit de s'assurer que les résidents de Rawdon bénéficient d'un service de déneigement et d'entretien hivernal de qualité, et ce, dans un délai raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit également s'assurer que le réseau routier situé sur son territoire est sécuritaire pour l'ensemble des usagers de la route;

CONSIDÉRANT les nombreux manquements constatés et le défaut de l'entrepreneur de remplir ses obligations en vertu des différents contrats qui lui ont été octroyés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a d'autres alternatives que d'entreprendre les mesures qui s'imposent afin que soient respectés les différents contrats octroyés à cet entrepreneur et ainsi assurer la sécurité des citoyens et des usagers de la route.

- 17-125 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la direction générale de la Municipalité à entreprendre l'ensemble des mesures qui s'imposent afin d'assurer le respect des obligations contenues dans les différents contrats d'entretien et de déneigement hivernal concernant le réseau routier conclus avec l'entreprise 9012-8067 Québec inc., incluant la résiliation desdits contrats octroyés à cet entrepreneur, le cas échéant.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Caution afin de déclarer les manquements aux contrats.

36. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

37. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 17-126 Il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 20 h 30.

(Signé) Caroline Gray  
Me Caroline Gray  
Directrice Service du greffe  
et secrétaire-trésorière adjointe

(Signé) Bruno Guilbault  
Bruno Guilbault  
Maire